

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Nombre de Membres
En fonction : 52

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 04 septembre 2006
Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM, Président
Le Conseil de Communauté s'est réuni 04 septembre 2006 sur convocation
adressée par le Président le 17 Août 2006.

Étaient présents :

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	M. Louis FRENE
BELLEFOSSE	/	/
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER	/
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	/	Mme Patricia CASNER
LA BROQUE	M. Pierre MATHIOT	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Jean-Piere AMOROS
GRANDFONTAINE	M. Etienne MAIRE	/
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST MUHLBACH-SUR-
BRUCHE	M. Pierre KUNTZMANN	Mme Christine MORITZ
NATZWILLER	M. André WOOCK	/
NEUVILLER-LA-ROCHE	/	/
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Pascal DOUVIER
RANRUPT	/	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	M. Jean-Paul MASSON
RUSS	M. Léon WEISSENBERGER	M. Alain LACAVE
SAALES	/	M. Bernard KLEIN
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	M. Francis FRERING
SAULXURES	M. Gérard OURY	M. Gérard BOULANGER
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	M. Jean-Frédéric HEIM SCHIRMECK M.
Daniel GENLOT		
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN WALDESBACH M.
Pierre REYMANN	M. Lucien LANOIX	
WILDERSBACH	M. André FASSLER	M. Paul FISCHER
WISCHES	M. Alain FERRY	M. Guy VANEY
	M. Jean-Luc POIREL	

Avaient donné procuration :

BELMONT	M. Edmond VOLTZ avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN
BLANCHERUPT	M. Roger SCHEIDECKER avait donné procuration à M. Albert SEILER
LA BROQUE	M. J.B. PANNEKOECKE avait donné procuration à M. Pierre MATHIOT
NEUVILLER LA ROCHE	M. André WOLFF avait donné procuration à M. André FASSLER
RANRUPT	Mm Evelyne HAZEMANN avait donné procuration à M. Bernard IDOUX
SAALES	M. Jean VOGEL avait donné procuration à M. Bernard KLEIN

Étaient excusés:

BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL
BELLEFOSSE	M. Jean CHRISTMANN
NATZWILLER	M. Jean-Paul THORWARTH
NEUVILLER LA ROCHE	Mme Martine SIEGFRIED

Assistaient à la réunion : Mesdames Lydie HEINRICH, Corinne NISSE. Messieurs Jacques Yves BELLAY, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

Clinique Saint-Luc à Schirmeck

Projet médical,
Programme de travaux,
Questions diverses.

1/ CLINIQUE SAINT LUC A SCHIRMECK : PROJET MEDICAL

La Clinique Saint-Luc assure un service de soins essentiel pour les habitants de la Haute-Bruche. Elle est intégrée dans le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire et Sociale (SROSS) avec ses fonctions de clinique de proximité.

Son projet médical repose aujourd'hui sur :

Un service de médecine et de chirurgie de 37 lits,
Un service d'urgence,
Une unité de soins de longue durée (40 places),
Des consultations avancées : urologie, orthopédie, douleur.

Ceci a été possible grâce au partenariat exceptionnel noué entre le Groupe Hospitalier Saint-Vincent et la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, propriétaire des murs de la clinique, qui a conduit de Mai 1994 à août 1997 un programme complet de rénovation et d'extension de l'établissement pour un coût de 8 millions d'euros.

Dans le cadre de son adaptation aux besoins de santé des habitants de la Vallée et du Pays Bruche-Mossig-Piémont, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Alsace a adopté le projet médical du Groupe Hospitalier Saint Vincent pour la Clinique Saint Luc avec :

La création d'un Centre Périnatal de Proximité,
Un hôpital de jour de gériatrie,
Une structure d'hospitalisation à domicile,
Une consultation d'addictologie.

Tout ceci nécessite des agrandissements de la clinique et une refonte de son organisation. Lors de sa séance du 15 mai 2006, le Conseil Communautaire a décidé de confier une étude de faisabilité du projet au bureau d'études NKS.

VU la présentation du projet par Monsieur Jacques Yves BELLAY, Directeur du Groupe Hospitalier Saint Vincent et par Madame Corinne NISSE, Architecte,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du programme d'investissement évalué à **6 500 000,00 € TTC**, (soit coût des travaux, maîtrise d'œuvre et divers),

ACCEPTTE que la Communauté de Communes de la Haute-Bruche assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de réalisation financière et technique de ce programme,

DEMANDE l'inscription de ce projet en tant que Pôle d'Excellence Rurale.

SOLLICITE les aides de l'Etat, du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin pour la réalisation de ce programme.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 Heures 30.

PAGE

PAGE 2